

**MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE
DE LA FORMATION DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL**

TABLEAU SIMPLIFIE DES EQUIVALENCES

Je suis titulaire de : (ancien diplôme)	Je peux prétendre à : (nouveau diplôme)	Obligations	A qui m'adresser ?	Quoi et comment faire ?
BEES3	BEPF	Equivalence de droit	FFF	Retirer, remplir le dossier et renvoyer la demande : A la Section Equivalences de la FFF
DEPF	BEPF			
DEFF - CF	BEFF			
BEES1 ou DEF (au titre du BEES1)	BEF	Le BEES1 ayant eu une expérience professionnelle d'entraîneur de football au niveau régional seniors ou au niveau national jeunes, de quatre cents heures lors de deux saisons sportives au minimum, attestée par le DTN, obtient de droit le brevet d'entraîneur de football.		
BEES1	BMF	Diplôme de même niveau		Pas de délivrance
DEPF - BEPF	DES	Equivalence de droit	Sur demande à la DRJSCS	Contacter la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de son secteur
DEFF - BEFF	DES	Equivalence de droit		
DEF	DES	Avant le 26 avril 2017, le DEF obtient sur demande le DES aux conditions suivantes : doit avoir entraîné 2400h dans les 8 dernières années : une équipe senior de niveau national ou au sein d'une structure déconcentrée de la FFF ou au sein d'une structure labellisée Haut Niveau par le Ministère Jeunesse et Sports. Et avoir exercé les fonctions de formateurs pendant 300h dans les 8 dernières années au sein d'une ETR conventionnée avec le DRJSCS.		
BEES2	DES	Diplôme de même niveau		Pas de délivrance

Une équivalence de même niveau de diplôme ne donne pas lieu à une délivrance de diplôme (ex. : BMF et BEES1, DES et BEES 2).

Textes de référence : **Arrêté 26/04/2012** portant création de la mention "Football" du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS) spécialité "performance sportive",

Arrêté du 18/08/2012 portant création du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF)

Autres cas : consulter la Commission Fédérale ou Régionale des Equivalences

**MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE
DE LA FORMATION DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL
EQUIVALENCES DELIVREES AU NIVEAU REGIONAL**

Le candidat est titulaire du :	EQUIVALENCE	PROCEDURE	ACTION	CERTIFICATION			
Jeune Animateur	Module U9	Après les tests d'entrée en formation professionnelle. Lors de l'étape du positionnement. Sur présentation des diplômes ou attestations déjà obtenus.	Allègement Module U9	UC1			
CFF1 - Initiateur 1	UC1- EPMSp du BMF						
CFF2 - Initiateur 2	UC2- EPMSp du BMF						
CFF3 - Animateur senior	UC3- EPMSp du BMF						
CFF4	UC4						
Titulaire UF4-UF6-UF9 (BEES1)	Module Santé sécurité EPMSp du BMF et du BEF						
Titulaire UF5-UF7-UF8 (BEES1)	Module Arbitrage EPMSp du BMF et du BEF						
Titulaire Cycle 3 - BEES1	Mise en situation pédagogique club						
BEES 1 Spécifique obtenu avant 1974	UC1 - UC 2 -UC 3 Module arbitrage Module Santé Sécurité EPMSp du BMF et du BEF						
Tronc Commun BEES1	Module Santé sécurité						
BEES 1 complet	Diplôme de même niveau	Après les tests d'entrée en formation professionnelle. Lors de l'étape du positionnement. Sur présentation des diplômes ou attestations déjà obtenus auprès de l'organisme mettant en œuvre le BPJEPS Sports collectifs mention Football.	Dispense				
	UC 1 du BEF EPMSp du BEF Mise en situation pédagogique club du BEF						
BP SPORTS COLLECTIFS Mention FOOTBALL	UC1 - UC 2 - Module Santé Sécurité du BMF						
	BP SPORTS COLLECTIFS Mention FOOTBALL						
Titulaire CFF1	UC 1- UC2 - UC8						
Titulaire CFF2	UC 1- UC2 - UC9						
Titulaire CFF4	UC 2- UC3 - UC4						
Titulaire du BMF	UC8 - UC9 et module santé-sécurité						
BEES 1 complet + expérience professionnelle d'entraîneur de football au niveau régional senior ou au niveau national jeune, de 400h. Lors de 2 saisons sportives au minimum	BEF				Equivalence de droit délivrée au niveau national par la Section Equivalence de la FFF après une pré-instruction au niveau régional	Equivalence	

DISPENSE : La possession d'un titre ou d'un diplôme permet dans certains cas, prévus par les textes, la dispense de domaines de formation. Cette dispense entraîne la **validation** du domaine de compétence correspondant **sans avoir à passer les épreuves de certification** s'y rapportant. Cela se traduit, dans le cadre de la VAE, par une validation automatique des compétences.

**MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE
FORMATION DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL**

DE LA

EQUIVALENCES DELIVREES AU NIVEAU REGIONAL

**MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE
FORMATION DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL**

DI

TABLEAU SIMPLIFIE DES EQUIVALENCES

E LA